

Samedi 23 mai 1908

SÉANCE GÉNÉRALE

Présidée par Monseigneur l'Archevêque de Besançon

INFLUENCE POSITIVE DU MIRACLE
SUR LA POPULATION CATHOLIQUE DE LA RÉGION

Rapport de M. l'abbé CAMUSET
CURÉ DOYEN DE SCEY-SUR-SAONE

Pèlerinages. — Réforme du monastère. — Développement de la vie chrétienne

A. Emotion dans la région. — Les pèlerinages.

L'enquête de Ferdinand de Rye¹ nous a fait connaître l'enthousiasme des foules à la vue du Sacrement de miracle. Ce transport populaire ne se refroidit point dans la suite, comme on eût pu l'imaginer. En 1609, ce sont des foules immenses, qui, de Faverney à Port-sur-Saône, à Rosey, à Gy, etc., font escorte à la sainte Hostie que transportent les Dolois². En 1624, Ferdinand de Rye, visitant Faverney, est étonné d'y retrouver aussi vive l'impression de 1608. Elle s'est même accrue, et avec elle la dévotion populaire : *Unum notatum dignissimum, ab hujus miraculi tempore sic devotionis fervorem crevisse*³. La cruelle guerre dite des Suédois (1635-1645) vient faire trêve à ces pieux transports. Faverney y perd mille habitants⁴. La population comtoise est réduite au dixième et livrée à une misère telle, dit un témoin, qu'on eût habillé de velours une vache, s'il en fût restée quelqu'une⁵. Mais l'épreuve passée, la dévotion renaît. C'est le moment où l'on se dispute, quelquefois avec aigreur, les moindres reliques du miracle⁶, où le P. Lejeune, Franc-Comtois, le prêche en toutes ses missions, où les indulgences attachées à la confrérie de Faverney sont annoncées au son de la trompe en tous nos villages⁷.

¹ Enquête, *passim*.

² Relation Boyvin.

³ Rapport de la visite *ad limina*.

⁴ D. GRAPPIN, Mémoire sur l'abbaye de Faverney.

⁵ *Annales franc-comtoises*, février 1869.

⁶ *Histoire de l'Université de Besançon* ; — *Histoire de l'insigne abbaye de Faverney*, par Odilon Bebin (man. de la bibliothèque de Vesoul).

⁷ Règles et statuts de la Confrérie, 1737.

Quelque vingt ans se passent, nous sommes à la fin du XVII^{ème} siècle et le pèlerinage ne fait que progresser. Les registres de la confrérie se couvrent alors de noms : cent soixante villages y sont représentés en 1680⁸. L'image de la sainte Hostie est appendue dans toutes les maisons de la Saône, l'affluence à la Pentecôte est telle, qu'A.-P. de Grammont est obligé de promulguer un décret pour la modérer et la régler (1682). Les documents abondent ; nous ne pouvons que cité à la hâte les principaux événements qui nous rattachent à ces temps merveilleux : en 1680, la magnifique mission de Faverney⁹ ; au commencement du XVIII^{ème} siècle, l'institution par F.-J. de Grammont de l'office de la sainte Hostie¹⁰ ; en 1726, le miracle éclatant de la sainte hostie qui sauve Faverney d'un embrasement général¹¹.

Même événement en 1753. Voici la Révolution. Elle ne change rien aux dispositions populaires. Une foule de « citoyens » et de « citoyennes » viennent se faire coucher aux registres de la confrérie¹². En 1791, le transfert de la sainte Hostie à l'église paroissiale se fait parmi un immense concours. On chante encore les vêpres de la fête en 1794. 1795 commence sous de tristes auspices. Le culte ne peut plus s'exercer. Mais la Pentecôte de cette même année 1795 voit revenir la sainte Hostie parmi les acclamations populaires. En 1815, nouvel incendie, nouvelle délivrance par la sainte Hostie. En 1854, une fête magnifique célèbre la délivrance du choléra. Nouvelle et plus imposante cérémonie en 1864, où le cardinal Mathieu triomphe d'avoir fait accepter par la Congrégation des Rites la fête et l'office du miracle. En 1878, c'est le pèlerinage national présidé par Mgr Paulinier. Aujourd'hui, c'est le Congrès eucharistique, qui ferme cette chaîne merveilleuse de solennités et de miracles, ou plutôt, non, il ne la ferme pas, il ne fait qu'y ajouter un anneau splendide et digne de la Comté.

B. Réformation du monastère.

Le premier résultat tangible du miracle fut la réformation du monastère de Faverney. Ce n'est pas que les religieux, attiédés depuis longtemps, aient pris d'eux-mêmes, et en considération du miracle, la résolution de se convertir. Personne ne le croirait. Les réformes ne sont jamais entreprises par les corps à réformer. Elles sont toujours l'œuvre d'un homme, et se font sous la pression des circonstances. L'homme ne manquait pas à

⁸ Registres de la Confrérie, analysés par M. Bernard, de Scey-sur-Saône.

⁹ Archives de la Mission de Beaupré.

¹⁰ Notice du Bréviaire de 1712.

¹¹ Bibliothèque de Vesoul, ms. 193.

¹² Registre.

Faverney. L'abbé Doresmieux, ancien prieur de Saint-Vaast, d'Arras, et qui, précisément en 1608, venait d'être nommé abbé de Faverney, était un prélat pieux, désintéressé, plein d'excellentes intentions. Mais sa faible santé ne lui permettait pas d'adopter, pour lui-même, les règles de l'étroite observance ; et l'œuvre à entreprendre était si pleine de difficultés, qu'il se fût peut-être découragé à soulever une telle masse¹³. Mais, il est des situations plus fortes que les hommes.

Après le miracle de Faverney, on ne pouvait laisser au monastère des religieux aussi dissolus, qui ne connaissaient ni réfectoire ni dortoir, et vagabondaient librement jour et nuit. Les pèlerins s'en étonnaient, et revenaient chez eux fort peu édifiés. C'est le bon abbé Doresmieux qui nous donne ces détails et nous explique les mouvements de son âme dans une lettre à l'infante Isabelle-Eugénie-Clara. Il décida donc la réforme, et appela à son secours dom Guillaume Simonin, abbé de Saint-Vincent de Besançon. Celui-ci avait introduit dans son monastère la réforme de Saint-Vanne et Hydulphe (de Verdun)¹⁴. Il était même dans le diocèse le seul abbé réformé, les autres ayant énergiquement repoussé les visites de l'archevêque, Ferdinand de Rye, à ce sujet. Ce fut donc lui qui, délégué par Paul V, vint, en 1613, faire la visite canonique de l'abbaye. Il se passa là des choses bouffonnes, que je voudrais pouvoir passer sous silence¹⁵. Les religieux reçurent le visiteur apostolique avec respect et humilité, ils baisèrent avec vénération le rescrit pontifical, déclarèrent accepter de cœur la réformation et se soumettre en tout aux ordres du Saint-Père. Seulement..., seulement ils faisaient une réserve. Ils voulaient qu'il fût bien entendu : 1° Qu'on ne changerait rien à leur manière de vivre ; 2° qu'on ne leur parlerait point de cette « antiquaille » nommée règle de saint Benoît ; 3° qu'il ne leur manquerait rien au point de vue matériel. Il n'y avait rien à faire avec de telles gens. Guillaume Simonin leur accorda ce qu'ils demandaient. Mais en même temps il fit venir douze religieux de son abbaye sous la conduite de dom Mathias Pothier. Ce petit groupe, à qui fut réservé un quartier du monastère, forma la nouvelle abbaye. Les anciens religieux vécurent quelque temps encore à Faverney, puis disparurent peu à peu, emportant leurs prébendes. Un seul, Nicolas Brenier, le principal témoin du miracle, consentit à la réformation. Il eut assez d'humilité pour recommencer son noviciat à Moyennoutier, revint ensuite à Faverney, fut nommé prieur, puis coadjuteur de dom Doresmieux¹⁶, et enfin son successeur. Le petit groupe de religieux réformés s'augmenta bientôt et eut une immense réputation. Les

¹³ Mémoire sur l'abbaye de Faverney 1771, Dom Bebin, *op. cit.*

¹⁴ Annales franc-comtoises, mars 1868.

¹⁵ *Instrumentum authenticum* (Arch. de Vesoul, H 437 (94)).

¹⁶ Lettre de dom Doresmieux à Isabella-E.-Cl.

pèlerins de Faverney chantaient ses louanges et peu à peu tous les couvents de la province et des États voisins furent moralement obligés de demander à l'abbaye du miracle des visiteurs et réformateurs. C'est ainsi que dom Doresmieux établit l'étroite observance à Jouhe et à Mont-Roland ; dom Brenier chez les Ursulines d'Auxonne et de Vesoul, en 1629, et dans les prieurés de Vaux, de Château et de Morteau ; dom Pothier à Saint-Hubert des Ardennes ; dom Bourgeois dans l'ordre de Saint-Maur ; dom Boban dans celui de Cluny, sur l'ordre de Richelieu, qu'avait charmé la réputation de Faverney¹⁷. Enfin l'abbaye de Luxeuil reçut elle-même la réforme. Notre Dom Brenier fut, avec dom Coquelin, l'instrument de ce grand œuvre. Ainsi s'étendait l'œuvre de Dieu : une petite flamme s'était élevée à Faverney, et bientôt elle embrasa la Bourgogne et la France entière¹⁸.

C. *Confréries du Saint-Sacrement. — Fondation de bénédictions.*

Cependant une vie religieuse plus intense circulait dans notre pays. Les confréries du Saint-Sacrement s'y multipliaient. Il en existait déjà quelques-unes avant 1608 : la confrérie de Saint-Pierre date de 1399, celle de Sancey de 1591 ; la confrérie romaine, érigée par Paul III à Santa Maria *supra Minervam*, en 1539, dut également donner lieu à d'autres fondations, par exemple celle de Vesoul. Mais, c'est à partir de 1608 que le mouvement s'accroît en Franche-Comté¹⁹. Après Faverney, nous voyons Gray (juin 1609), Moroy (1617), Vuillafans (1614) ; le Russey et les Franches-Montagnes, Traves (même époque) ; Chaux-lez-Clerval (avant 1668) ; Banans (1676) ; Colombier (1707) ; Servance (1709) et une quantité indéfinie d'autres dont nos vénérés confrères n'ont pu que nous dire : elles sont très anciennes. Il n'en reste quelquefois que des usages pieux, comme l'exposition du saint Sacrement au troisième dimanche du mois ; quelquefois moins encore : à Fourg-lez-Quingey, c'est, sur la place publique, une croix de pierre, portant un ostensor²⁰ ; à Fougerolles, un ostensor en bois, que le clergé mettait publiquement aux enchères, il y a quelques années encore, et qui était porté, aux processions solennelles, par l'heureux adjudicataire²¹.

¹⁷ Mémoire sur l'abbaye de Faverney.

¹⁸ D. Bebin, *op. cit.*

¹⁹ Pièces fournies par MM. Godard, professeur au lycée de Vesoul ; Laurent, Joignerey, directeurs au grand séminaire, et MM. les curés de Sancey, Vesoul, Gray, Vuillafans, Le Russey, Traves, Bannans, Colombier, Servance. Visite pastorale d'Ant.-P. de Grammont.

²⁰ Lettre de M. le curé de Quingey.

²¹ Lettre de M. le curé de Montigny-lez-Cherlieu.

Les recherches que nous avons faites, si insuffisantes qu'elles soient, montrent que le tiers de nos paroisses avaient, au XV^{ème} siècle, la confrérie du Saint-Sacrement.

En corollaire, et à côté de ces confréries, se développèrent, au XVII^{ème} siècle, les fondations de messes du saint Sacrement, spécialement le jeudi, et les bénédictions qui s'y rattachaient. C'est ainsi qu'à Scey-sur-Saône, les fondations de messes à exposition, complètement inconnues avant 1608, se multiplient à partir de cette époque²².

Charles-Louis de Vienne de Bauffremont prend d'abord tous les premiers jeudis du mois, plus quatre-vingts autres jours de l'année ; les habitants se hâtent de suivre l'exemple de leur seigneur, et, successivement, on voit fonder le deuxième jeudi de chaque mois, puis le troisième, puis le quatrième ; le fondateur qui vient ensuite en est réduit à accepter l'hypothétique cinquième jeudi. Le suivant, ne sachant que faire, reprend le premier jeudi, au cas où il y aurait deux prêtres. Enfin les derniers arrivants se contentent de vêpres qu'ils fondent avec grands détails : « A l'O salutaris on fera trois fois l'ostension du précieux corps comme c'est la coutume à la Feste de Dieu ».

Encore ici les documents abondent. Partout ces fondations existent aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Elles sont tellement populaires, qu'elles ont passé en nos Noëls bisontins : la Commère, conversant avec saint Joseph, reconnaît que la pauvreté est bonne conseillère, et que Barbizier, depuis qu'il n'a plus de vin, est bien plus exact aux bénédictions du saint Sacrement²³.

Voiquy Tounot, qu'y me démente.
N'ot-ti pas vrai, qu'in dimanche maitin,
Avant que la grand'messe on chante,
L'aira déjà bu ne channe de vin ?
Ai présent, l'ot tout ai fait saige.
Y ne pa (perd) point de congrégation.
Nous ans lai pa dans lou ménaige,
L'ot des premies as bénédictions.

Mais il faut étudier ces questions de plus près, et rechercher les auteurs de ces bénédictions et de ces confréries. Nous arriverons vite à reconnaître que ce sont des personnages zélés pour la sainte Hostie de Faverney, et qui ont subi l'influence du monastère. Prenons quelques exemples. Nous avons vu la famille de Bauffremont s'éprendre subitement d'un grand zèle pour la fondation de messes à exposition. Mais le seigneur dont il s'agit sortait de l'école fondée à Faverney par dom Brenier. Il avait eu pour maître ce digne religieux, qui était comme l'apôtre du miracle et du culte eucharistique.

²² Archives de Scey-sur-Saône et de Traves.

²³ *Recueil de Noëls anciens*, Belamy, 1842, Besançon.

Deuxième exemple²⁴ : le 18 juillet 1609, Clérialde de Vergy, comte de Champlitte, fonde, conjointement avec sa femme, des messes du saint Sacrement en l'église de Gray. Or ce même seigneur se trouve avoir été, l'année précédente, le fondateur et le premier membre de la confrérie de Gray, érigée en souvenir du miracle de Faverney. De même, A.-P. de Grammont, archevêque de Besançon, promoteur d'une fondation de messes à Scey-sur-Saône, auteur de la confrérie du Russey²⁵, est lui-même un élève de l'école de Faverney. Son oncle était abbé de Faverney, son frère s'était fait inscrire un des premiers de la confrérie, et lui-même se laissait guider dans les actes de son épiscopat par notre dom Brenier²⁶. Parlons encore du sire de Varambon, l'ami du monastère, qui y fait des fondations, celui dont les Jésuites recherchaient la protection pour aborder l'inexorable abbé Doresmieux²⁷. Ne serait-il pas le premier promoteur de ces institutions eucharistiques si répandues dans le canton du Russey et qu'une mosaïque de la Chenalotte semble rattacher au miracle de Faverney²⁸ ? Car le sire de Varambon, possesseur de nombreuses terres du côté de Faverney, était en même temps seigneur de Maîche et des Franches-Montagnes. De même Louis de Vienne, dont j'ai montré la piété envers la sainte Hostie, était seigneur de Guyans, Saules, Vuillafans, Montgesoye, et voilà qui explique bien des coïncidences curieuses entre le miracle de 1608 et certaines fondations eucharistiques dans le département du Doubs.

Cherchez maintenant les prédicateurs qui provoquent ces institutions. Ce sont les capucins de Vesoul et de Gray, qui ont mis tant d'ardeur à la diffusion du miracle²⁹ ; ce sont, avec le chanoine d'Orival³⁰, les missionnaires d'Ecole, chez qui nous avons trouvé une espèce de circulaire destinée sans doute à être lue publiquement dans les villages voisins des centres de la mission et dont la conclusion est remarquable³¹ : faire des œuvres en l'honneur de ce Sacrement, qui d'une manière si particulière a honoré notre province. Il faudrait enfin poursuivre plus loin ces recherches, et relever minutieusement les noms inscrits au registre de Faverney. Nous sommes persuadés que ce sont les mêmes personnes qui, en chaque village, ont laissé après leur mort les plus belles fondations.

²⁴ Archives de Gray.

²⁵ Lettre de M. le doyen du Russey.

²⁶ D. Bebin, *op. cit.* ; Filsjean, *Ant.-Pierre de Grammont*.

²⁷ Archives de Vesoul, H 435 ; D. Bebin, *op. cit.*

²⁸ Lettre de M. le curé du Russey.

²⁹ Bulletin paroissial de Colombier.

³⁰ Lettre de M. le curé de Baume.

³¹ Archives de la Mission d'Ecole.

D. *Adoration perpétuelle. — Visite au saint Sacrement. — Assistance à la messe quotidienne. — Communion fréquente.*

Ces titres ne tromperont personne. Nous ne prétendons pas qu'avant 1608 il n'y avait ni communions, ni assistance aux messes quotidiennes, ni adorations, etc. Mais nous affirmons que ces pratiques étaient moins développées qu'elles ne l'ont été depuis, et que la confrérie de Faverney a joué un grand rôle dans leur diffusion.

Nous avons entre les mains les statuts de la confrérie romaine de 1700³², et ceux de la paroisse Saint-Pierre de Besançon, publiés par M. Alviset en 1630, alors que la confrérie de cette paroisse avait déjà deux siècles et demi d'existence³³. Or, il est remarquable que ces règlements, tant de Rome que de Besançon, s'occupent très peu de la vie intérieure des associés. L'élection des conseillers et du prieur, la réunion mensuelle, le paiement des cotisations, l'honneur à rendre au saint Viatique, les messes pour les défunts, les processions, tant goûtées de nos pères, voilà les points principaux du règlement, qui pourrait s'appliquer facilement, avec quelques modifications, à une confrérie de Saint-Antoine ou de Saint-Vernier³⁴.

Au contraire, et ceci est caractéristique, les statuts de Faverney de 1608 se préoccupent tout d'abord de cette vie chrétienne³⁵ : « Nous avons délibéré, nous congréger, à dresser une confrérie semblable à celle approuvée par le Saint-Siège (...) 1° (...), 2° (...), 3° Pour plus souvent nous approcher de la table de Dieu (...), 5° Pour nous employer à notre possible à la révérence et adoration de la sainte Eucharistie ». Les articles du règlement répondent à ce préambule : Article III. « Se communieront aussi et confesseront aux fêtes de la Pentecôte, aux principales fêtes de Notre-Dame, aux dimanches des octaves du Saint-Sacrement, voire, si se peut faire, tous les premiers dimanches de chaque mois ». Cette dernière partie n'est encore qu'une invitation, bientôt elle deviendra un ordre strict.

Vers 1690³⁶, paraît un deuxième règlement de la confrérie. L'évolution y est manifeste. La vie chrétienne y apparaît plus intense : Article II. « Les confrères doivent allumer leur zèle pour la vénération du saint Sacrement, soit en entendant chaque jour la messe, si cela se peut, soit en visitant au moins une fois par jour une église où il est conservé³⁷ ».

³² Communiqués par M. Laurent.

³³ Communiqués par M. Joignerey.

³⁴ *Annales franc-comtoises*, août 1865 ; nov. 1868.

³⁵ Archives de Vesoul.

³⁶ Date tirée de divers indices.

³⁷ Règles et statuts de la Confrérie.

L'article de la communion n'est pas encore obligatoire, mais les litanies annexées aux statuts portent : « ut nos ad frequentem usam Eucharistiae perducere digneris ».

Nous voici au XVIII^{ème} siècle et un troisième règlement s'élabore³⁸. Cette fois les communions y sont déclarées obligatoires, sous la seule réserve de l'autorité du confesseur. De plus, l'adoration perpétuelle y est recommandée, comme un fruit naturel de la piété eucharistique. « Ceux qui seront inspirés de se choisir, chaque année, une heure fixe, afin de contribuer à l'adoration perpétuelle de cet auguste mystère, sont invités de faire demander au Père Directeur, chacun, un billet imprimé pour ce sujet ». En fait, et à partir du commencement du XVIII^{ème} siècle, s'organisent partout les adorations perpétuelles, que Ferdinand de Rye avait indiquées comme la conséquence naturelle du miracle de Favorney³⁹. On en trouve à Faucogney, Boujailles, Morteau, Pesmes, Vuillafans, Dole, Salins, Lons-le-Saunier, Pontarlier, Orgelet, Delle, Saint-Vit, Ornans, Frasnes-le-Château, Saulx, Clairvaux, Lure, Fontenoy-lez-Montbozon, Orgelet, Saint-Maur, Dambelin, Grand-Noir, Chissey, Gy, Nozeroy, etc.⁴⁰. Il faudrait citer en particulier Colombier et Servance, sur lesquels nous avons des détails particulièrement édifiants⁴¹. Mais partout c'est un vif élan de foi : soit que l'adoration se fasse une fois par an, ou tous les mois, ou aux principales fêtes, ou tous les dimanches, ou tous les jours, elle est l'expression de la dévotion populaire la plus touchante. La confrérie de Saint-Pierre se laisse gagner à son tour par ce mouvement qui devient général. Elle introduit dans son règlement l'adoration perpétuelle : Article VI. « Le troisième dimanche du mois, les confrères ne manqueront pas de faire leur demi-heure d'adoration avec leur cierge allumé ». On trouvera dans M. Suchet de plus amples détails sur ce dernier point. Ainsi s'est formée, dans nos populations de Franche-Comté, cette piété ardente qui leur a fait repousser successivement les assauts du jansénisme et de la Révolution, et que Sauzay décrit, d'une manière si admirable, en son ouvrage de la *Persécution*. Nous avons essayé d'en rechercher les causes et nous avons cru en trouver une, et des plus abondantes, dans le grand événement de 1608. Il nous faut arrêter ici ce travail, si incomplet qu'il soit. Qu'il puisse servir à la glorification de la sainte Hostie de Favorney.

³⁸ Les divins mystères vérifiés, par D. Michelet (Ms. 94, Vesoul) ; communiqué par M. le curé d'Ovanches.

³⁹ Mandement de Mgr F. de Rye.

⁴⁰ Archives de la Mission d'École.

⁴¹ Lettre de M. le curé de Colombier ; registre de Servance.